

Chers lecteurs,

Chaque année, le Carême nous offre une occasion providentielle pour approfondir notre vie chrétienne et nous stimule à redécouvrir la miséricorde de Dieu pour devenir, à notre tour, plus miséricordieux envers nos frères. L'Église propose certains engagements spécifiques qui nous aideront à rechercher la croissance intérieure : ce sont la prière, le jeûne et l'aumône. Je voudrais m'arrêter pour réfléchir sur la pratique de l'aumône : elle est une manière concrète de venir en aide à ceux qui sont dans le besoin, et, en même temps, un exercice ascétique pour se libérer de l'attachement aux biens terrestres. Combien forte est l'attraction de la richesse matérielle, et combien doit être ferme notre décision de ne pas l'idolâtrer ! Jésus affirme d'une manière tranchée : « Vous ne pouvez servir Dieu et l'argent » (Lc 16,13).



L'aumône nous aide à vaincre cette tentation permanente : elle nous apprend à aller à la rencontre des besoins de notre prochain et à partager avec les autres ce que, par grâce divine, nous possédons. L'aumône est fondée sur une sorte de justice ; car les biens les plus légitimement acquis n'appartiennent aux riches que comme un dépôt que la Providence leur a confié pour en être les dispensateurs, premièrement pour eux-mêmes et pour leurs proches, et secondement pour les pauvres. L'aumône n'est pas seulement de conseil, mais de précepte ; les riches sont les débiteurs des pauvres de Jésus-Christ ; ils détiennent injustement ce qui ne leur appartient pas, quand ils ne font pas des aumônes, proportionnées aux ressources dont ils disposent, et en rapport avec les besoins de pauvres. Selon l'enseignement de l'Évangile, nous ne sommes donc pas propriétaires mais administrateurs des biens que nous possédons : ceux-ci ne doivent donc pas être considérés comme notre propriété exclusive, mais comme des moyens à travers lesquels le Seigneur appelle chacun d'entre nous à devenir un instrument de charité. L'apôtre bien-aimé, à la suite de Jésus, nous dit clairement que la miséricorde, la charité, l'aumône pratiquées à l'égard du prochain sont la preuve et le gage de notre amour pour Dieu : « Si quelqu'un possède les biens du monde, et que, voyant son frère dans le besoin, il lui ferme ses entrailles, comment l'amour de Dieu demeure-t-il en lui ? » (1 Jn 3, 17). Saint Augustin à son tour nous rappelle la même vérité avec une insistance extraordinaire : « Oui, Dieu a voulu avoir besoin de vous, et vous oseriez resserrer votre main ! Il ne vous demande pourtant qu'une partie de ce qu'il vous a fourni ; car qu'avez-vous que vous ne l'ayez reçu ? Soyez donc l'administrateur des biens de Dieu et non l'usurpateur. »

L'Évangile met en lumière un aspect caractéristique de l'aumône chrétienne : elle doit demeurer cachée. « Que ta main gauche ne sache pas ce que fait ta main droite », dit Jésus, « afin que ton aumône se fasse en secret » (Mt 6, 3-4). Le motif direct de l'aumône est de secourir notre prochain. Mais le motif, bien plus important que le besoin de notre prochain, motif invisible aux yeux charnels et pourtant raison première de l'aumône, c'est l'amour de Dieu et le désir de tout faire pour la plus grande gloire de Dieu. « Donnez à votre frère qui est dans l'indigence, » nous dira Saint Augustin. « À quel frère ? À Jésus-Christ lui-même ! » Ainsi, tout doit être accompli pour la gloire de Dieu et non pour la nôtre. Si, en faisant une bonne action, nous ne recherchons pas la gloire de Dieu et le vrai bien de nos frères, mais que nous attendons plutôt en retour un avantage personnel ou simplement des louanges, nous nous situons dès lors en dehors de l'esprit évangélique.

L'aumône éduque à la générosité de l'amour. À ce propos, combien significatif est l'épisode évangélique de la veuve qui, dans sa misère, jette dans le trésor du Temple « tout ce qu'elle avait pour vivre » (Mc 12, 44). Sa petite monnaie, insignifiante, devint un symbole éloquent : cette veuve donna à Dieu non de son superflu, non pas tant ce qu'elle a, mais ce qu'elle est. Elle, tout entière. L'aumône implique et engage celui qui donne. L'aumône est plus qu'un acte ponctuel accompli. L'aumône est une disposition habituelle au don, à la générosité et pousse à être attentif aux besoins et aux carences d'autrui. Je ne choisis plus à qui et quand je vais donner. Je suis prêt à tout instant à donner à quiconque. Je ne choisis pas mes causes et, lorsque je n'ai plus rien à donner, j'ai satisfait aux obligations de l'aumône. Oui, l'aumône suppose d'abord d'aimer et de trouver sa joie dans le don.

Chers lecteurs, le Carême nous invite à nous « entraîner » spirituellement, notamment à travers la pratique de l'aumône, pour croître dans la charité et reconnaître Jésus lui-même dans les pauvres. Que Marie, Mère fidèle du Seigneur, nous aide à livrer le « combat spirituel » du Carême avec les armes de la prière, du jeûne et de la pratique de l'aumône, afin de parvenir aux célébrations des fêtes pascales en étant entièrement renouvelés en esprit.

Abbé Jürgen Wegner